



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 537 – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO.479 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET LE RÈGLEMENT NO.488 L'AMENDANT

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue mardi le 11 juillet 2023 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 537 – Règlement abrogeant le Règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines et le Règlement no.488 l'amendant.*

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit à la date de publication du présent avis public.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité www.st-cypriendenapierville.com dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter aux bureaux municipaux les lundi, mercredi et vendredi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au info@st-cypriendenapierville.ca. Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 13^e jour de juillet 2023.

Je, soussigné, Directrice générale par intérim, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 9 heures et 11 heures ce 13^e jour de juillet 2023.

Catherine Emond
Directrice générale par intérim